

CR atelier « cadre punition/sanction suivi des élèves et répétition d'incidents »

13 présent·es, animateur Sylvain Dropsy, CPE

1. Les **différences entre punitions et sanction** dans un établissement
2. Gestion des **rapports d'incidents** :
 - Pronote ou document pdf ?
 - Un cadre commun est à définir soit par classe, mais mieux, à l'échelle du lycée.
 - Dans tous les cas, le faire parvenir au PP et au CPE.
 - Les rapports doivent restés factuels et écrits plutôt « à froid ».
 - L'auteur du rapport écrit ce qu'il attend.
 - Retour des chefs d'établissement si sanction, ou du CPE si pas de sanction.
3. **Retenues du mercredi** : si un collègue ne peut coller un élève sur ses propres créneaux de cours (ce qui reste la solution la plus efficace), la vie scolaire a des créneaux de retenue le mercredi de 14h à 18h. Il convient de passer par le cpe référent de la classe pour savoir s'il reste de la place. Il convient de renseigner Pronote et d'informer l'ensemble de l'équipe pédagogique et CPE lorsqu'on met en retenue un élève sur un créneau de cours.
4. Il y a eu peu de **commissions éducatives et de conseil de discipline** cette année. Bonne, mauvaise nouvelle ?
5. Exploiter la **mesure de responsabilisation et les TIG** serait intéressant.
6. Pour les élèves **internes absents** : convoquer une commission éducative le plus tôt possible paraît être une bonne solution.
7. **Suivi des élèves** :
 - se rencontrer en vrai semble être la clé : entre équipe pédagogique, avec le CPE.
 - « Perdre du temps » en début d'année en fait gagner sur le reste de l'année.
 - les heures de vie de classe ne sont pas assez exploitées au lycée. Elles

permettraient beaucoup quant au suivi des élèves.

→ question du rôle de PP et d'une tâche lourde qu'est l'édition des conventions

→ **besoin que les PP soient formés** : par une réunion de rentrée et à l'aide d'un

vademecum.